

Les abonnemens commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

LE POLITIQUE.

Les abonnemens commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Procès de Fieschi. — Traits de caractères des accusés pendant les débats. — Nouvelles de France relatives à la formation d'un nouveau ministère. — Nouvelles d'Alger. — Logemens militaires. — Feuilleton. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE. — Paris, le 8 février. COUR DES PAIRS. — Affaire Fieschi.

La fin de l'audience du 6 a été consacrée à entendre la déposition de M. Levallant député qui a dîné chez Pepin. Il assure n'avoir point vu Fieschi au dîner en question.

Audience du 7 février. — A midi et demi les accusés sont introduits. Fieschi est rayonnant, il tient une conversation très animée avec un brigadier des gardes municipales. La mise de Boireau semble se ressentir de son abattement; il a perdu toute cette assurance qui le distinguait: d'abord sa redingote brune boutonnée ajoutée à son air de tristesse. Pepin est grave et tient les yeux baissés, dans une immobilité complète. Morey est aussi impassible que de coutume. Quelques instants après, la cour entre en séance.

M. le président fait introduire MM. de Pontcharra et Lepage, chargés hier d'une expertise sur la poudre et les balles qui ont servi à charger les canons de la machine en les comparant à la poudre que l'on a trouvée sur Fieschi, aux balles trouvées dans les latrines de la maison de Fieschi, aux balles trouvées près de la haie indiquée par Nina Lassave, enfin à celles trouvées chez Morey.

M. Cauchy donne lecture du procès verbal de l'expertise. Elle constate que la poudre et les balles sont semblables. Dans tous les cas, elles ont été fondues dans un mauvais moule, et il paraît hors de doute que toutes ont été fournies par le même individu.

On reprend l'audition des témoins sur les faits particuliers à Boireau.

Dyonnet (Louis-Joseph), ex-commissaire de police, âgé de 64 ans. Le 27 juillet, au soir, j'étais à la répétition générale de Mlle des Pirates, lorsqu'on m'avertit que quelqu'un me voulait parler sur-le-champ. Je trouvai sous la voûte de l'Opéra M. Suireau père, qui ne voulait pas être connu. Il vint chez moi; nous entrâmes dans mon cabinet. M. Suireau était fort ému, ce qui m'obligea à mettre en ordre ses idées par écrit. Après quoi je lui donnai lecture de ce que j'avais rédigé. Un complot avait, selon lui, été formé pour le lendemain. Les conjurés devaient exécuter le projet sur le boulevard de l'Ambigu, au moyen d'une machine fabriquée par un libéré des bagnes, qui avait beaucoup d'argent. D'après M. Suireau, un souterrain pratiqué sous le boulevard devait renfermer plusieurs tonneaux de poudre et faire sauter le cortège.

Je ne voulus rien négliger de cette révélation, M. Suireau disait la tenir de sa servante, laquelle la tenait de M. Suireau fils, et M. Suireau fils a son tour l'avait, disait-il, reçue d'un ouvrier lampiste en relation directe avec les conjurés.

C'est dans ces circonstances que j'adressai, vers onze heures du soir, à M. le préfet de police une note secrète. Le témoin rend compte ici de la conversation qu'il eut avec le préfet de police, ensuite de la démarche de Suireau père.

M. le préfet de police, ajouta le témoin, trouva fort singulière la déclaration du souterrain, et m'assura avoir fait faire toutes les recherches possibles sur la ligne où devait passer le cortège; mais, voilà le malheur, on avait exploré toutes les caves, tous les rez-de-chaussées; et l'explosion est venue du grenier! (Mouvement.)

M. Dyonnet rappelle avec modération qu'il a été destitué par le préfet de police à la suite des événements. Peut-être, dit le témoin, M. Gisquet a-t-il à se reprocher de n'avoir pas profité comme il le devait des avertissements à lui donnés, de n'avoir pas fait arrêter Boireau dès la veille; peut-être aussi n'aurait-on pas dû pousser la revue jusqu'au delà de la porte St-Martin. On accable la police; on dit qu'elle n'a pas fait son devoir; pour moi, j'ai fait le mien.

M. MARTIN ET SES TIGRES. (3me Article.)

Le rideau se tire de droite et de gauche; monsieur Martin est là, sur l'avant scène, à deux pas de vous, tenant une hyène enchaînée, par mesure de précaution pour le spectateur, bien entendu, car pour lui qu'importe le collier qui ceint le cou de la bête. Elle est docile à sa voix, et prompte à l'obéissance comme le chien le mieux apprivoisé. Et encore je ne sais trop si le chien animal domestique et de nature bonace, se laisserait tous les jours, à heures fixes, turlupiner, tourmenter, allécher impunément comme l'hyène mouchetée que vous avez sous les yeux.

Monsieur Martin reçoit adroitement dans la main un morceau de viande qu'on lui lance de la coulisse et le montre à l'hyène dont les yeux le dévorent déjà. Il l'approche de sa gueule; l'animal trépigne de désir et d'impatience: ce n'est rien encore. Monsieur Martin lui ordonne l'immobilité et le condamne au supplice de Tantale, en lui caressant l'extrémité du museau avec son amorce; un saint n'y résisterait pas. Quand il a excité l'appétit de la bête jusqu'au paroxysme, Monsieur Martin plonge sa main jusqu'au poignet dans la queue béante, et l'en retire sans que la proie ait été entamée! — Alors seulement, car la bête a été sage, cette proie lui est cédée. D'autres aliments de même nature lui sont accordés qui disparaissent sous deux coups de dents; son gosier est un gouffre où s'engloutissent en un clin d'œil les quinze livres de viande que composent son repas du soir.

Lorsque l'animal est rassasié, il vient, à la voix de son maître se placer entre ses jambes, et l'accable de caresses. Monsieur Martin saisit ce moment pour montrer au public la capacité de l'horrible gueule, ou la tête d'un enfant entre-tout entière: c'est de l'hyène qu'on peut dire, sans exagérer, qu'elle a la bouche fendue jusqu'aux oreilles. Dans la position contrainte qu'elle subit, cette bouche garnie

M. Suireau père, lampiste, boulevard Montmartre, ne connaissait aucun des accusés, pas même Boireau.

M. le président: Votre fille de boutique ne vous a-t-elle pas donné un avis important?

Le témoin: Oui, à cinq heures, le 27, elle me dit qu'il était venu un ouvrier prévenir mon fils qu'il y aurait quelque chose à la revue. Mon fils insista pour savoir de quoi il s'agissait. Le jeune homme lui dit alors qu'il y avait une machine infernale qui devait tuer le roi. Nous sommes sûrs, dit-il, de notre affaire, le tireur est un homme habile dans ce genre d'affaires. Le soir à sept heures, nous ferons la répétition, nous passerons sur le boulevard au pas, au trot et au galop: c'est un épicier qui nous prête des chevaux.

Ayant ces renseignements je fus chez un commissaire que je connaissais, je fus mal reçu; on me renvoya à un jour, sans avoir pu voir le commissaire; je me rendis à l'Opéra où était M. Dyonnet, qui me reçut très-bien, et je fis ma déposition en priant qu'on ne me nommât pas. Je crus que l'on aurait besoin de moi, je restai debout, et ce ne fut qu'à six heures du matin qu'on vint chez moi. Mon fils était absent, je le fis venir, et il me confirma ce que m'avait dit Mlle. Bertrand, j'en fis part à Monsieur le commissaire; à 8 heures on me dit que Boireau était sur le boulevard avec mon fils; je l'interrogeai encore, il me répéta ce que je savais, et il ajouta qu'il fallait ne pas passer l'Ambigu, que c'était là que le coup devait se faire.

Je partis pour la revue, et là je rencontrai le commissaire que je n'avais pu voir la veille. Je le pris par le bras; je lui dis que j'étais étonné qu'on n'eût pas pris de précautions lorsque le roi allait être assassiné. Il se mit à rire. Je lui dis: Ne riez pas, monsieur; il y va de la vie du roi. La police est bien faite, reprit le commissaire; il n'y a pas de danger. Du reste, avez-vous fait part à l'autorité? Sur ma réponse affirmative, il me quitta. Je dois dire que le mot souterrain, employé par M. Dyonnet, n'est qu'une supposition de ma part.

M. le président: Boireau, vous avez commencé avant-hier à dire la vérité. Je vous engage à continuer pour éviter des contradictions qui ne peuvent que vous nuire.

Boireau: M. le président, j'ai dit la vérité. Tout ce que M. Suireau vient de dire est de son invention. S'il l'avait su, il l'aurait dit le 29. Il est bien possible que j'ai parlé de cheval à Suireau fils, mais je n'ai pas parlé de pointage de la machine.

M. le président: Vous voyez bien que vous allez maintenant plus loin que vous n'étiez encore allé.

Mlle. Bertrand, fille de boutique de M. Suireau père, dépose: M. Suireau fils est venu chez son père le 27 juillet; mon maître était absent. M. Suireau fils me dit alors: Dites à mon père de ne pas aller à la revue demain; il y aura une machine infernale. Je tiens cela d'un ouvrier employé dans le magasin de M. Vernert. Il doit y avoir une machine infernale. L'ouvrier de M. Vernert doit aller ce soir à la répétition de leur affaire.

Boireau au témoin. Est-il vrai, oui ou non, que votre fils a l'habitude de se promener à cheval? Qu'y a-t-il d'étonnant que je lui aie parlé d'une promenade? (Les murmures de la cour nous empêchent d'entendre la réponse du témoin Suireau.)

M. le président: Boireau, vous vous mettez dans une position désavantageuse. Vous avez, sans nécessité, causé des désagréments au témoin en publiant des reproches qui pouvaient faire tort à sa réputation de probité. Le témoin a rendu un immense service au pays. Il n'a pas tenu à lui quel avertissement qu'il a donné la veille de l'attentat ne préservât la France du crime le plus monstrueux dont la mémoire ait été conservée depuis

longtemps. Défendez-vous donc; faites le avec convenance, mais n'attaquez personne.

M. le procureur général demande de nouveau à Boireau, ce que Pepin lui a dit le 27 au soir et qu'il a répété à Suireau fils.

Boireau. J'ai dit la vérité; si je me suis emporté tout à l'heure, c'est que M. Suireau parle ici pour me nuire et pour nuire à M. Vernert contre lequel il a de l'inimitié. (Rumeurs.)

M. le président engage encore une fois Boireau à déclarer si Pepin ne lui a pas fait connaître le but de la promenade qu'il lui proposait de faire.

Boireau. J'ai dit la vérité. D'ailleurs, je ne me rappelle pas bien ce qu'aurait pu me dire Pepin. (Bruit.)

M. le président: Vous voyez bien que vous n'avez pas tout dit.

M. le procureur général. Le témoin Suireau, dans ses premières déclarations, n'a dit que des choses vraies. Comment les aurait-il sues, si vous-même ne les aviez pas dites à son fils, qui les a répétées?

Boireau, avec violence. J'attaque moins sa déposition que sa personne (Violens murmures.)

Fieschi. Boireau est un enfant; pourquoi dès qu'il a commencé, ne dit-il pas toute la vérité? Pourquoi, par exemple, ne dit-il pas que le 28 en venant me trouver au café, il m'expliqua que Pepin lui avait tout dit.

M. le président: Faites entrer le témoin Suireau fils. Mais avant, on va donner lecture d'une lettre qu'il m'a écrite.

Il est donné lecture de cette lettre dans laquelle M. Suireau fils repousse avec indignation les imputations, qu'il appelle calomnieuses, dirigées contre lui et son père dans le cours de ces débats. Il nie notamment avoir jamais décaucheté les lettres de M. Vernert, et il affirme qu'il n'a pas été remercié par ce fabricant, le 20 juillet, ainsi que cela a été affirmé.

M. le président. Boireau, je vous engage encore une fois à dire toute la vérité, si vous ne l'avez pas fait déjà.

Boireau. Je n'ai plus rien à dire.

M. le président. Je vous engage à prendre conseil de M<sup>e</sup> Pailhès, votre défenseur.

Boireau: Je ne craindrais pas de le faire devant une cour aussi honorable; mais j'ai tout dit. (Boireau paraît fort agité.)

M<sup>e</sup> Pailhès. Si la cour voulait accorder quelques instans de repos à Boireau, cela pourrait lui rendre du calme.

M. le président, après un instant d'hésitation. L'audience est suspendue pendant un quart d'heure.

L'audience est reprise à trois heures et demie.

M. le président: Boireau, tout prouve que vous avez eu connaissance de l'attentat effroyable qui a été commis. Vous vous êtes mis, par ces réticences, dans une position qui n'est pas naturelle. Répétez-nous ce que vous avez déjà avoué: qu'avez-vous dit à Suireau?

Boireau: Je vous le répète, je me suis transporté le 27 sur le boulevard du Temple pour donner à Fieschi un foret, un archet et une conscience. De là, je suis rentré au magasin. J'ai dit à Suireau que le roi le 28 devait être assassiné sur le boulevard.

D. Mais avez-vous indiqué les circonstances qui accompagneraient cet événement? — R. J'ai dit que ce serait du côté de la Porte St-Martin.

D. Avez-vous dit comment s'y prendraient les assassins? avez-vous dit que ce serait une machine infernale? — R. Non.

D. Avez-vous désigné les individus qui devaient commettre le crime? — R. J'ai dit que c'était un galérien.

D. N'avez-vous rien dit qui pût faire supposer qu'il y aurait de la poudre dans un souterrain? — R. Je ne savais rien de semblable.

d'une double mâchoire formidable et baveuse encore, lance d'épais tourbillons de vapeur vivace qui ne se dissipent qu'à votre nez et dont l'odeur vous soulève le cœur, tant est pénétrante l'exhalaison de chair fraîche qu'elle apporte à vos sens.

Ce n'est pas tout. Martin couche l'animal sur le dos et l'empoignant par les quatre pattes à la fois, le fait sauter jusques par dessus sa tête et s'en coiffe les épaules, de telle façon que les deux têtes, du maître et de l'élève, se joignent. Monsieur Martin tourne sa joue à droite et sa joue rencontre le museau de la bête. « Embrasse-moi », lui dit-il, et il reçoit le baiser de la bête.

« Venez, Mesdames, que Monsieur Martin est bien beau dans ce moment? Je permets aux plus prudes de dissimuler l'impression qu'elles ressentent à la vue de cette scène, mais que celles d'entre vous qui sont de bonne foi, avouent sans façon que Monsieur Martin en ce moment est bien beau! D'ailleurs quelle honte dans cet aveu? Monsieur Martin, à coup sûr, ne prétend pas à la beauté et aux grâces d'Adonis: sa beauté, à lui, est celle dont le génie dote les hommes supérieurs. — Il se retire au milieu des murmures de la foule trop émue pour applaudir: que sera-ce donc quand il reparaitra avec sa tigresse?

Le second signal est donné; le rideau s'entr'ouvre et laisse de nouveau la scène à découvert. Cette fois, Monsieur Martin paraît, dans une loge ornée de peintures à fresques, derrière un treillage de fer, à grands jours, si mince, qu'il est presque imperceptible. C'est bien le cas ici de dire: « Si le tigre voulait? » Mais la présence de Monsieur Martin vous rassure; il a tant de confiance qu'il vous en inspire: il a de plus la main armée d'un fouet dont le manche, je suppose, n'est pas de paille; ainsi donc n'ayez crainte.

Le tigre est entré par une petite porte à coulisses, qui, abaissée, devient invisible à l'angle gauche de cette cage enjôlée. Pour peu qu'il veuille se prêter à l'illusion des oculateurs, qui en masquent les parois de sapin, ces palmiers

et ce bleu de ciel à la détrempe, lui rappelleront la végétation et l'immensité de l'horizon de ses campagnes natales; mais il est aisé de voir que le pauvre animal n'est pas dupe. Il gémit et gémît: il se sent également à l'étroit dans cette autre prison d'apparat. Il la parcourt lestement, en tous sens, à la façon des chats qui font le gros dos sous les jupes d'un cordon-bleu.

Monsieur Martin l'interpelle enfin, et, pour donner, tout d'abord, un démenti à l'opinion de ceux qui, attribuant son autorité à la puissance magnétique du regard de l'homme sur la brute, prétendent qu'il ne quitte pas l'animal des yeux, il lui accorde de venir l'embrasser par derrière: le tigre se dresse au commandement, et, développant toute la souplesse de sa taille, il applique deux pattes de devant sur les épaules de son maître. Celui-ci tourne la tête à droite, et sa moustache rencontre la rude moustache de son élève. — Descendez! et avec précaution, lui dit M. Martin. La précaution n'est pas hors de saison, en cette circonstance, eu égard aux formidables griffes qui reposent sur ses omoplates.

L'animal obéit en s'abaissant d'un bond: il recommence son manège interrompu par une nouvelle injonction du maître, de venir l'embrasser encore, toujours par derrière; à gauche à présent.

Si Wappers voyait Monsieur Martin dans cette attitude, qui grandit l'homme aux yeux de l'homme, il dirait comme ces dames qui sont de bonne foi: « Que Martin est beau ainsi; je veux peindre Martin! » Il irait à Verboekhoven: « A nous deux ce tableau. — A vous cette expression chatoyante de l'animal fier, féroce, sauvage, mais maté et obéissant. — A moi, la physionomie grandiose de cet homme qui dompte la férocité et la fait plier à son caprice! »

Monsieur Martin certes serait digne de cet hommage du génie de nos deux premiers peintres: Monsieur Martin aussi est un grand artiste; et, lui, dans son art, poussé au point dont vous êtes à même de juger, il n'a guère à redouter

D. Avez-vous parlé d'une corde? — R. Non. Il est bien vrai que j'ai parlé à Suireau d'un pistolet, de poudre et de capsules. Le soir du 27, après avoir quitté le magasin, j'y suis retourné pour chercher mon pistolet.

D. Pourquoi faire? — R. Voyant que les faits se vérifiaient, je craignais d'être arrêté.

D. Que voulez-vous dire là. Les faits se vérifiaient? L'accu- cu é ne répond pas.)

D. Pourquoi chargiez-vous Suireau d'acheter pour vous de la poudre? — R. Parce que ma première idée avait été de me battre.

M. le procureur-général : Vous comptiez donc qu'on se battrait? — R. Oui, d'après ce qu'on m'avait dit.

M. le président : Pepin vous a dit que le lendemain vous auriez à faire une promenade à cheval; il est impossible qu'il ne vous ait pas indiqué le but de cette promenade.

Boireau paraît livré à de violents combats intérieurs; il se décide enfin à dire: Il m'avait dit de m'arrêter devant le Jardin Turc. (Exclamations aussitôt comprimées.)

D. Pepin ne vous a-t-il pas dit pourquoi il vous recommandait de vous arrêter devant le Jardin Turc? — R. Il était inutile que je le lui demandasse puisque je ne pouvais pas accepter ce qu'il me proposait, ne sachant pas monter à cheval.

D. Pepin vous a dit que quarante personnes l'attendaient au faubourg St-Jacques, voyez à quel point vous étiez dans sa confiance. Avez-vous demandé dans quel but ces quarante hommes étaient réunis? — R. Non.

D. Cependant vous-même étiez décidé à vous battre? — R. J'y étais décidé le 27, mais je ne l'étais plus le 28.

D. Pourquoi? — R. Mais dame! peur de me faire tuer.

Suireau, fils, fait une déposition à peu près semblable à celle de son père. Il ajoute qu'il apprit le 27 que l'homme qui ferait partir la machine, était muni d'un poignard et d'un martinet avec des boules de plomb.

Les dépositions suivantes sont relatives à l'acquisition du bois de la machine.

Le n° de la *Chronique de Paris*, de dimanche dernier, contient les détails suivants sur le procès Fieschi.

Fieschi est un petit homme de quarante ans environ, solidement charpenté, tout muscles et tout nerfs; irritable à l'excès, maître de lui cependant, facile aux émotions, mais les maîtrisant avec sa volonté de fer, prompt à la riposte, parlant par figures, mais ne cherchant jamais l'expression, débordé quelquefois par ses idées, mais n'en suivant qu'une, celle de se poser en grand scélérat et de ne pas passer pour un sicaire et pour un vulgaire assassin. C'est un autre Erosstrate, perfectionnée par l'inventaire de la poudre à canon. Aujourd'hui, que les combinaisons qui l'ont fait agir dans cet attentat, qu'il qualifie lui-même d'horrible, ont échoué, il n'a plus qu'une passion, celle de faire parler de lui. Accessible au repentir, aux remords, en songeant aux nombreuses victimes qu'il a frappées, il n'a point de faiblesse dans les regrets qu'il leur donne.

Il s'est habitué lui-même, il a su habituer son auditoire à voir dans les développements qu'il donne à la mise en œuvre de ce qu'il appelle son attentat, un récit tout naturel. Moins embarrassé que le président même de la chambre des pairs, qui, dans toutes ses questions, s'est presque toujours aidé de notes préparées à l'avance et placées devant lui, il a, dans ses longs interrogatoires constamment répondu avec une étonnante précision et une grande netteté d'idées aux questions les plus longues et les plus entortillées. Il domine tous les débats; les dirige même en quelque sorte. Auxiliaire de l'accusation dont il affecte de faire bon marché pour sa part, ce n'est qu'à son corps défendant, en apparence, que l'instinct naturel de la conversation laisse échapper chez lui de ces phrases incidentes qui indiquent qu'il n'a pas encore entièrement perdu tout espoir. De là l'intérêt plus vif que celui d'une simple curiosité qui s'attache à sa personne et à ses paroles. Au physique, son front proéminent, ses yeux vifs, son nez effilé, son teint pâle, ses cheveux noirs et plats, son crâne, ses lèvres sillonnées par les profondes blessures qu'il a reçues en mettant le feu à sa machine, tout se rencontre pour attacher à sa personne et à ses paroles un puissant intérêt de curiosité et d'étude. Un grand personnage, le Nestor de la diplomatie qui une seule fois a assisté comme juge à ces débats, disait avant-hier dans un salon : « C'est bien là le type corse. Cet homme m'a rappelé des souvenirs. »

En résumé, c'est bien là le bandit italien avec sa vanité, sa froide cruauté, susceptible d'amour, d'amitié, de générosité. On trouve en lui jusqu'à ce repentir tardif du brigand dans les fers, qui avoua son crime aux pieds d'un capucin en se frappant la poitrine et se donnant les noms les plus excrables.

la concurrence : qu'on s'y frotte! Dans son art, Monsieur Martin n'a pas encore eu d'égal : il y a aussi loin d'un cornac à Monsieur Martin, qu'il y a loin d'un conscript à Napoléon. Malheureusement, il ne restera de ses œuvres qu'un souvenir qui s'éteint et des récits que nos neveux traiteront de mensonges. C'est pour cela que je voudrais voir Wappers et Verboekhoven, unis par l'amitié et le talent, reproduire, sur une belle toile, ce prodige de notre siècle, pour en transmettre une preuve matérielle à l'incrédule postérité.

Croyez-vous que ce sujet soit indigne de leurs pinceaux ou préféreriez-vous voir Monsieur Martin, représenté couché à côté de son tigre, prenant plaisir à l'irriter et se faisant un jeu de sa colère?

L'animal est inquiet; ses yeux qui reflètent la lumière de la rampe semblent jeter des regards flamboyants, et se dirigent vers la cage qu'il a laissée vide, une cloison intercalée dans l'habitation commune, renferme le lion, l'ami intime dans les limites étroites de son domaine particulier, dont la devanure est masquée; mesure fort sage pour prévenir les fâcheux résultats qu'entraîneraient probablement les démonstrations intempérantes d'une reconnaissance à distance.

Est-ce regret? ou rage interne produite par la conviction de son impuissance? l'animal gronde aux pieds de son seigneur et maître; et pousse un long rugissement, un de ces rugissements plaintifs et vibrans qui ont du retentissement dans votre poitrine. Cependant M. Martin rit de ses menaces, et s'amuse à caresser son échine à coups de poing familiers, donnés en mesures égales, de telle sorte que ce terrible rugissement se métamorphose en une gamme chromatique; chantée par une superbe voix de basse, pleine et sonore; gamme dont la dernière note expire avec le souffle prolongé de la bête.

Une troisième accolade, donnée enfin selon l'usage reçu; face à face, termine la séance. L'animal se retire le premier, l'homme reste debout. — Attention! Monsieur Martin va maintenant présider au repas du soir de tous les animaux : au mou-

vement général qui se manifeste autour de vous dans leurs loges, vous ne pouvez douter qu'ils n'aient la conscience de la bonne aubaine qu'on leur prépare : chacun par le cri, propre à son espèce, (consultez, sur ce point, vos *omnibus liégeois*) témoigne un joyeux appétit; carnivores et autres s'abandonnent aux élans de la reconnaissance de l'estomac, plus vive que celle du cœur, a dit un récent académicien français, en parlant de ses semblables, académiciens ou non.

Tenez-vous à voir une belle scène encore entre ces acteurs quadrupèdes? arrêchez vous devant la cage des deux tigres royaux. Ils vous donneront le spectacle d'un combat simulé : ils sont dressés à cela. Ils ne se feront pas de mal, croyez moi; mais leur lutte n'est guère moins intéressante que s'ils y allaient de franc jeu. Ils bondissent, se dressent, montrent la griffe, et les dents rugissent, échangeant, nez à nez, quelques bouffées de colère et quelques coups de patte, prompts comme l'éclair. Mais rassurez-vous : ils ont fait patte de velours; à peine ont-ils reçu leur pitance que le combat cesse, et chacun de son côté déchire, ronge et dévore tranquillement sa proie.

Je ne vous ai pas fait remarquer toute à l'heure cette panthère je crois? c'est que tout à l'heure elle couvait les petits dont le ciel l'a rendue mère à Hambourg; mais alléché maintenant par l'odeur du souper, toute la famille est sur pied. La panthère est remuante, agitée; quant à ces deux innocents ils n'ont pas de comprendre du tout, que le hazard a interverti, à leur détriment, l'ordre de la nature. Ils jouent aussi gaîment dans la cage de la ménagerie qui fut leur berceau que s'ils étaient nés, sous le ciel d'Afrique, dans une belle et bonne fondrière, à l'ombre d'une saillie de rocher. Ils reçoivent une curée privilégiée, une viande plus rouge et mieux saignante; c'est qu'encore impuissants à déchirer leur proie ils sont réduits à sucer et lécher les chairs : après quoi, en mère attentive et soigneuse, la panthère mâche la part qui leur revient et la leur distribue également.

Morey, après plus de soixante jours passés sans nourriture, mourant au physique sous les coups d'une terrible maladie, étranger en apparence à tout ce qui se passe autour de lui, se ranime et revêt à chaque question qui le touche et le met en danger. Ses réponses qui, par la lenteur qu'il met à les transmettre à voix basse, ont le temps d'être profondément réfléchies, sont toujours précieuses, si elles ne sont satisfaisantes. S'il est coupable, c'est le vieux Jacobin qui luttera jusqu'au dernier moment, sans bouger, sans plier devant un av. qui le compromette lui et les siens. S'il est injustement incriminé, comme il le prétend, s'il se présente courbé sous le poids de charges qui ne devraient pas l'atteindre, c'est l'accusé-modèle qui trouve explication à tout, ne nie que les faits qui n'ont pas de preuves positives, et avoue en les interprétant à son avantage, ceux dont doivent déposer quelques-uns des 20 témoins appelés à la requête du ministère public. Que l'excitation, que la vie factice que lui donnent encore ces brûlants débats cessent, et Morey va mourir. La justice expéditive qui suit les arrêts souverains de la haute cour arrivera, peut-être heureusement trop tard, s'il est condamné.

Pepin, l'épicière du faubourg St-Antoine, le capitaine de la garde nationale de 1832, l'accusé qui le premier comparut devant la juridiction exceptionnelle de l'état de siège, est encore l'accusé du conseil de guerre. Bavard, doucereux, prolix, il délaye constamment dans un flux d'inutiles paroles les maladroites réponses qu'il a sans cesse à faire aux questions qui le harcèlent. Son calme et sa tranquillité, quand il est au repos, ne sont qu'affectation; la pâleur de son visage, l'abattement de ses regards, l'altération progressive et presque perceptible à la vue de ses traits, annoncent, soit la conscience de sa culpabilité, soit celle de l'énormité des charges que l'instruction avait amassées, et que les débats de vendredi surtout ont accumulées contre lui. Incapable d'énergie pour repousser un fait important, pour discuter, combattre et détruire un témoignage accablant; il se bat en désespéré contre des futilités, contre des allégations sans portée, contre des dispositions sans résultat.

Boireau, placé par l'accusation sur le second plan, a, jusqu'au moment des aveux qu'il a faits dans la septième audience, montré une énergie, une assurance sans égales. Simple ouvrier ferblantier, il a constamment fait preuve d'une incroyable abondance d'élocution. A des questions préparées à l'avance, rédigées par écrit, il a toujours trouvé vingt réponses prêtes et des torrents de mots pour les exprimer. Ménagé par Fieschi, le grand accusateur public du procès, vu avec l'intérêt qui s'attache à sa tendre jeunesse par la cour, il a ménagé habilement ses moyens en ne les déployant que sur les parties inévitables de l'accusation. Quand il a vu que le terrain manquait à ses dénégations, il s'est refait à neuf un système; l'arrêt nous apprendra s'il est celui de la vérité; mais, ce qui est désormais chose assurée, c'est qu'il y trouvera la vie, si ce n'est le salut.

Quant à Buscher, c'est le comparse de l'accusation. C'est de tout l'auditoire, sans contredit, l'homme qui semble le moins s'intéresser au grand drame dont il est, en nom du moins, un des acteurs. Trois grands incidents ont jusqu'ici marqué dans ce procès : les deux premiers prévus à l'avance, et le second tout-à-fait inattendu. Les deux premiers ont été les dépositions de Nina Lassave et de M. Ladvocat, et le dernier les rétractions et aveux de Boireau.

Les sentiments manifestés par Fieschi dans l'instruction et aux débats pour cette Nina, qu'il appelle toujours sa petite Nina; pour cette pauvre orpheline, cette agneau, comme il la nomme, témoignent que ce cœur dur peut, par certains côtés, se laisser pénétrer de tendresse. L'émotion visible qui l'a mu-

trisé, les larmes que ses yeux si secs ont versées à la déposition de M. Ladvocat, qu'il appelle son bienfaiteur, témoignent d'un autre côté que cet homme féroce, qui, pour un faux point d'honneur, a l'entendre, a frappé d'un seul coup quarante personnes, est susceptible au plus haut degré d'amitié, de reconnaissance et de dévouement. Ce que toute la cour, ce que sa majesté Louis-Philippe lui-même (car Fieschi est toujours très-obséquieux dans ses termes pour le suprême dispensateur des grâces), ce qu'enfin personne au monde n'aurait pu obtenir de lui; M. Ladvocat, l'a, dit-il, obtenu d'un seul mot. M. Ladvocat lui a touché la main. Gérard de Lodève a disparu; Fieschi a tout dit à son bienfaiteur, il charge Morey, mais chaque phrase par laquelle l'accuse, il la termine en disant que Morey était bon, hospitalier, généreux.

La vue de Nina Lassave a troublé Fieschi pendant quelques instans. Ses yeux, qui sans cesse interrogeaient la porte par laquelle elle devait venir pour déposer, se sont obscurcis en la voyant debout près de lui à la barre. Il avait des sanglots dans la voix en parlant après elle, mais il s'est frappé la poitrine et a dit : « Je vais être

« homme, messieurs de la noble cour, ça ne paraîtra plus... » Puis il n'y a plus paru du tout. Seulement, après de longs débats, pour venir en aide aux déclarations si foudroyantes de la petite Nina, il s'est reposé en la contemplant à son aise, placée au-dessus de sa tête dans la tribune des témoins, et en lui envoyant de petits signes d'intelligence et des regards tout caressans.

La partie la plus dramatique de l'affaire a été, sans contredit, la déclaration du jeune Boireau. Il était assis de voir, lorsque vendredi on l'amena à l'audience, qu'un violent combat se livrait dans son âme, ses yeux rouges montraient qu'il avait pleuré; ses lèvres tremblantes, son teint pâle et fatigué, indiquaient qu'il avait été, la nuit dernière et pendant la matinée, en proie aux plus vives émotions.

Pressé par M. le président, sommé, dans son propre intérêt et au nom de sa mère, de dire toute la vérité, Boireau s'est troublé, l'agitation extrême à laquelle il semblait en proie s'est manifestée par un torrent de larmes. « Jusqu'ici, dit-il, j'ai lutté contre la justice. Six mois de secret, les instances répétées des magistrats, vos efforts, monsieur le président, n'ont pu vaincre ma résolution. Je ne voulais pas perdre par mes révélations un père de quatre enfants. Je suis prêt à tout dire. »

Il est impossible de dépeindre l'effet produit sur tout l'auditoire par ces paroles. Le plus morne silence régnait dans toutes les parties de cette assemblée de quinze cents personnes. Boireau était retombé anéanti sur son banc. Il pleurait à chaudes larmes et se frappait la tête contre la barre. Fieschi semblait triompher : son œil de vainqueur se promenait sur l'assemblée et semblait dire à ses juges :

« Me croyez-vous maintenant? » Buscher regardait Boireau comme les autres, et il était aisé de voir qu'il n'y avait dans son attention que de la curiosité. Morey s'était soulevé avec effort sur les bras de son fauteuil en disant, d'une voix sourde et étouffée : « Voilà du nouveau! Encore une autre comédie! » Pepin était comme frappé de la foudre. Fixe, immobile, il regardait devant lui sans voir. Lorsque M. le président eut donné l'ordre de le faire sortir, ainsi que Fieschi, Morey et Buscher, il a fallu lui élever à trois reprises différentes l'ordre de se lever.

Puis, lorsque Boireau eut parlé et que les accusés furent ramenés, à ses côtés, à la barre, Pepin avait malgré tout Semblables à ces infortunés que frappait, en quelques heures, le terrible fléau qui ravagea Paris il y a trois ans, ses muscles faciaux s'étaient affaiblis, ses yeux s'étaient enfoncés dans leurs orbites, sa pâleur habituelle était devenue livide; jamais homme ne m'a fait autant de mal à voir.

— Samedi, à l'audience, un amateur a fait passer à Fieschi un album sur lequel était le portrait, à la mine de plomb, de l'accusé, et on lui a demandé de mettre en bas ses observations. Fieschi a écrit dans son jargon : *Je me trouve bien laid*, et a signé. Avant la fin de la séance, on offrait à l'artiste-amateur 20 Louis de son dessin, ou, si vous aimez mieux, de l'autographe de Fieschi.

#### Nouvelles du 9.

Aujourd'hui, le roi a travaillé avec M. le ministre de l'intérieur.

M. le maréchal Gérard a été reçu par le roi. (*Journal de Paris*.)

— On assure que M. de Talleyrand, appelé hier au château, y est resté de trois heures à cinq heures et demie. A cinq heures et demie, M. Sauzet est arrivé à son tour.

M. le duc d'Orléans assistait à la conférence qui a eu lieu avec le prince de Talleyrand. (*Journal du Commerce*.)

— On annonce que le roi a repoussé la proposition de rappeler le maréchal Soult. Quant au maréchal Gérard, on dit que son refus est positif; mais le mérite du sacrifice serait singulièrement affaibli, s'il était vrai que l'un des derniers actes du ministère doctrinaire ait été sa nomination à la dignité de chancelier de la légion-d'honneur.

— Un journal d'hier annonce que, lorsque la séance a été levée dans les bureaux, plusieurs dé-

Le moniteur, premier aide-de-camp de Monsieur Martin l'accompagne dans cette expédition et y remplit les fonctions de commis-saire-répartiteur. C'est un homme fort obligeant et qui répond avec complaisance à toutes les questions que vous lui adressez. Il m'est arrivé de lui demander pourquoi Monsieur Martin avait renoncé à faire paraître, dans ses exercices, le lion de Mysore.

Ah? ah! me répondit-il, Monsieur Martin a eu du désagrément en jouant avec lui.

Est-il vrai qu'il ait failli en être victime?

Où voulez-vous dire s'il a manqué être dévoré?

Oui. — Où cela s'est-il passé?

Le Moniteur croise les bras et continue avec une admirable simplicité :

« C'était à Boulogne sur mer. — Le lion n'était pas de bonne humeur; Monsieur Martin le voyait bien; mais la représentation était commencée... et il ne fallait pas renvoyer le public; n'est-ce pas? A la manière dont grondait le lion, Monsieur Martin voyait bien que c'était fini de lui; il s'y connaît. Le lion lui avait déjà donné un coup de patte dans les estomacs. — Il n'y avait plus rien à faire. — Alors Monsieur Martin se dit, comme ça, en lui-même « c'est désagréable, tout de même, d'être dévoré, comme ça; devant tant de monde. » Alors, ma foi, Monsieur Martin, tend, comme ça, sa cuisse et dit au lion : « tiens! mange! » Le lion y mord... — les dents y sont encore marquées. — alors Monsieur Martin lui donne un fameux coup de poing sur le front et il l'écarte par terre. On croyait qu'il était mort, le lion. — C'était tout de même, un fameux coup de poing : Monsieur Martin en a eu trois doigts cassés et le poignet demis; rien que ça. »

Le narrateur, témoin oculaire, vous raconte cette aventure avec un calme et une vérité d'expression qui vous donne chair de poule et il ne s'en doute pas.

LIEGE, LE 11 FÉVRIER.

Le ministère français n'est point encore formé. Il paraît que plusieurs personnages politiques sur lesquels on devait compter, ont refusé la mission de former le cabinet. Voici quelle sera la position du ministère à venir. La majorité de la chambre française est partagée en deux grandes fractions: d'un côté se trouvent les députés favorables à la conversion des rentes, de l'autre, ceux qui sont contraire à cette mesure. L'opposition se réunira à la première de ces deux divisions; mais elle fait déjà pressentir qu'elle n'accordera son appui, à un cabinet nouveau, qu'à la condition de faire rapporter les lois appelées, par elle, d'intimidation, celles relatives aux associations et aux crieurs publics. On sent qu'il sera difficile de trouver dans le sein de l'ancienne majorité, qui a voté ces mêmes lois, des hommes disposés à faire à l'opposition le sacrifice qu'elle exige. De là les difficultés qu'éprouve la couronne pour la formation d'un cabinet nouveau. S'il faut en croire toutefois les bruits répandus à la bourse de Paris, la crise aurait touché à son terme. M. Dupin aurait accepté la présidence du conseil, dans lequel seraient entrés MM. Sauzet, Teste, Passy, Montalivet, Gautier et le maréchal Molitor.

Le gouvernement espagnol qui se trouve aussi placé sous l'empire de circonstances analogues, c'est à dire, dans la nécessité de compléter son ministère n'était point encore parvenu à la date du 30, à mettre fin au provisoire de sa position. M. de Mendizabal conservait toujours deux ou trois portefeuilles. — On est sans nouvelle du théâtre de la guerre.

Aucun incident nouveau n'est survenu à la chambre des pairs. L'audition des témoins continue. On a entendu dans la séance du 9 quelques dépositions relatives aux antécédents de Fieschi.

Les nouvelles de la Hollande sont sans intérêt.

De nouveaux faits viennent chaque jour révéler de plus en plus l'existence d'une bande de voleurs qui exploitent Liège en ce moment, et contre laquelle il importe de prémunir les habitants de cette ville. Lundi dernier encore, pendant la revue que passait le prince don Fernando, de Portugal, un jeune homme a perdu sa bourse qu'on lui a dérobée adroitement dans la poche de son habit. Cette soustraction s'est commise sur le Quai de la *Sawenièrre*, juste en face du bureau de M. le commissaire de police Kirsch, et au moyen d'une de ces presses factices qui supposent l'assistance de nombreux compères, et dont il semblait que Londres et Paris avaient gardé le secret jusqu'à présent.

On doit désirer que les malencontreux débats relatifs à la nomination des commissaires, ne privent pas plus long-temps la ville d'une partie de ses moyens de police, au moment où elle en a le plus besoin.

Par arrêté en date du 3 de ce mois, les Etats-Députés ont fixé le prix de dix hectolitres d'épeautre de fermage, de rétribution ou de vente, échu le 30 novembre 1835, à 58 francs 76 centimes 3/5; ce qui met le prix d'un hectolitre à 5 francs 87 centimes 66/100.

Le 6 de ce mois, la députation des Etats a écrit à MM. les commissaires de district, bourgmestres, aux administrations de bienfaisance et des fabriques, et que d'après cette évaluation des grains faite pour 1835, les capitaux et rentes en nature, dont le rachat sera demandé pendant l'année 1836, et jusqu'au 2 février 1837, doit avoir lieu à raison de 157 fr. 70 centimes pour un hectolitre d'épeautre.

L'honorable M. de Brouckère, directeur de la banque Belgique, se trouvait ces jours derniers dans notre ville. Il y a, fait en société avec MM. Begasse et Coppin, l'acquisition de l'ancienne église des *Augustins*, de la vaste maison qui se trouve à côté de ce premier bâtiment, ainsi que des terrains qui en dépendent. — Il entre, dit-on, dans les plans des acquéreurs d'établir une rue qui lierait le chemin de fer au chemin de hallage, dont les premiers travaux ne tarderont pas à être mis en adjudication.

Le prince don Fernando de Portugal et son frère le prince Auguste de Saxe-Cobourg, ont quitté hier notre ville, se dirigeant vers Namur. Le prince Fernando n'a pas 20 ans et son frère en a 18. Le premier est généralissime des troupes portugaises. Il portait à la revue l'uniforme d'officier-général du 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs de don Pedro: habit vert et épaulettes vert très-foncé. Le prince Auguste portait le dolman d'un officier de hussards autrichiens.

Le conseil de régence tiendra une séance publique samedi prochain, 13 du courant, à 5 heures du soir.

Liège, 7 février 1836.

LOGEMENS MILITAIRES.

Messieurs, J'ai lu avec intérêt l'article publié hier soir par votre journal, au sujet des logemens militaires. Ce n'est pas à dire, pourtant que je l'approuve en tous points. Je vais

même vous faire part de quelques observations qu'il m'a suggérées.

Cet article se divise en deux parties distinctes. Dans la première vous entrez dans quelques considérations générales sur le droit de la prestation dont il s'agit; dans la seconde, vous donnez l'analyse d'un projet tendant à régler, sur de nouvelles bases, le mode de la répartition de cette charge publique dans notre ville. — J'aborderai l'une et l'autre partie.

Sans contredit, la charge des logemens militaires est fort onéreuse, fort gênante surtout pour l'habitant; mais il en est de cette charge comme de tant d'autres qui sont imposées par suite de la constitution d'un peuple en société: c'est l'effet d'une nécessité patente. — Après cela, que le gouvernement, que les diverses autorités civiles et militaires prennent toutes les mesures qui peuvent en alléger le poids; rien de mieux; c'est même un devoir impérieux qui leur est imposé.

Toutefois, il ne faut pas, en raison de l'oubli de ce devoir, mettre en avant des principes subversifs de toute administration. Il ne faut pas, par exemple, faire pressentir que l'habitant pourrait légalement, et en vertu de l'article 10 (1) de la constitution qui déclare inviolable le domicile des citoyens, il ne faut pas, dis-je, avancer légèrement que la charge des logemens militaires est inconstitutionnelle, car cela peut augmenter le mal au lieu d'y mettre fin.

Je sais parfaitement, monsieur l'éditeur, que dans l'article auquel je réponds, on n'affirme rien à cet égard; mais permettez moi de vous le dire, un doute même offre des dangers, et bien des gens, je vous assure, guidés par leur intérêt d'abord, et ensuite par la douce satisfaction de faire de l'opposition, seront disposés à considérer comme rigoureusement démontrée, une proposition qui, dans l'esprit de celui qui l'a écrite, n'avait peut-être nulle importance. — La presse est une puissance, on le sait de reste: ses organes devraient donc mettre un soin particulier à n'exprimer que des choses justes et fondées; j'entends ses organes, qui, comme le *Politique* spécialement, ont presque constamment fait preuve d'une sage retenue, d'une prudence bien louable.

Prétendre que la constitution a aboli toutes les lois qui l'ont devancée, toutes les dispositions qui ne lui sont pas diamétralement contraires, c'est vouloir amener la perturbation dans l'état, et compromettre l'ordre et les divers services publics. Aussi, cette prétention ne peut-elle être soutenue; et, je n'en fais nul doute, votre conviction sur ce point s'accorde entièrement avec les arrêts de nos principales cours, avec ceux de la cour de cassation, ce qui, semble-t-il, vaut bien l'opinion personnelle de tel ou tel individu.

Les logemens militaires ont été imposés par des lois qui datent de la première révolution, de l'empire et du règne de l'ex-roi Guillaume. La constitution n'a aboli que les lois qui lui sont virtuellement contraires. Or, c'est en vain qu'on prétendrait que l'art. 10 a abrogé l'obligation de la charge des logemens militaires, car en stipulant que le domicile des citoyens ne peut être violé, cet article a voulu garantir la liberté individuelle. Et, je le demande, l'habitant qui reçoit chez lui deux militaires, c'est-à-dire deux concitoyens, deux hommes appelés par la loi pour la défense de la patrie, cet habitant est-il donc réellement menacé de perdre sa liberté, son repos, ses jouissances privées et domestiques? Combien nous sommes éloignés, sous le rapport de l'hospitalité, de ces antiques barbares dont le toit couvrait le premier arrivant! Autres temps, autres mœurs, dira-t-on; mais, à ce propos, ne puis-je demander si en tout et pour tout, notre civilisation nous a fait avancer?

Je m'aperçois que ma lettre est déjà assez longue, et cependant je n'ai rien dit du projet d'un nouveau casernement des troupes de passage, sachant le peu d'espace dont vous pouvez disposer, monsieur l'éditeur, je traiterai cette seconde partie dans une autre lettre, si toutefois vous jugez convenable d'insérer celle-ci.

Veuillez agréer, je vous prie, l'expression sincère de ma considération distinguée.

X.

Nous publions cette lettre avec d'autant plus de satisfaction, qu'elle abonde complètement dans notre sens. Nous avons dit que les logemens militaires étaient une charge onéreuse, gênante: l'auteur de la lettre en convient. Nous avons dit que l'administration ne devait point chercher à aggraver cette charge: l'auteur va plus loin, il dit qu'elle a le devoir impérieux d'en alléger le poids. Nous avons blâmé l'administration de la guerre d'avoir, sans nécessité, soulevé des questions plus ou moins graves, nous en avons signalé le danger: l'auteur de la lettre pense comme nous, et il s'en montre même plus alarmé.

Il nous adresse une question à laquelle nous devons répondre: L'habitant, dit-il, qui reçoit chez lui deux militaires, est-il donc menacé de perdre son repos, ses jouissances privées et domestiques? Non, répondrai-je, lorsque cela arrive rarement, et dans le cas de nécessité démontrée; mais oui, mille fois oui, quand cela se renouvellera chaque jour, sans utilité, et par pure caprice de l'administration.

Académie royale des Beaux Arts à Anvers.

Le conseil d'administration porte à la connaissance des intéressés:

1<sup>o</sup> Que le grand concours biennal, auquel est attaché une pension de frs. 2,500, pendant quatre ans, pour soutenir les études du lauréat à l'étranger et notamment en Italie, aura lieu cette année à cette Académie et qu'il aura pour objet la sculpture.

2<sup>o</sup> Qu'il n'y sera admis que des artistes nés ou naturalisés en Belgique, ou enfans de parens belges, n'ayant pas encore atteint leur 30<sup>e</sup> année et qui auront fréquenté, au moins l'espace d'une année, une Académie ou Ecole du royaume.

3<sup>o</sup> Que ceux qui se proposent de prendre part à ce concours auront à s'annoncer, soit en personne, soit par écrit au secrétaire de l'Académie, munis de certificats de naissance et d'études, avant le 1<sup>er</sup> mai prochain.

Anvers, ce 31 janvier 1836.

Le secrétaire, Jean Adr. ENOBS.

putés s'étant présentés chez M. le président, on leur a répondu qu'il était parti pour la campagne. On sait, ajoute la même feuille, que la maison de campagne de M. Dupin est à Nogent-sur-Marne, à deux lieues de Paris.

Nous ignorons si une pareille réponse a été faite par le concierge de l'hôtel de la présidence: tout ce que nous pouvons dire, c'est que M. Dupin n'a pas quitté Paris.

(*Courrier français.*)  
— M. Humann aussi n'a point quitté Paris. Il s'est rendu hier à deux heures à la chambre, et a pris part aux délibérations du 4<sup>e</sup> bureau, dont il a fait partie. Il y a renouvelé la déclaration que son intention n'était point de rentrer dans le cabinet.

(*Idem.*)  
P. S. A quatre heures aujourd'hui on est venu jeter à la bourse la nouvelle que le cabinet se reconstituait définitivement sous la présidence de M. Dupin, avec MM. Sauzet, Passy, Teste et Montalivet.

— Le *Moniteur* contient ces lignes prudentes.  
« On ne recevra pas demain mardi au ministère des finances. »

— Voici, les nouvelles qui, d'après les correspondances d'Alger apportées par le *Crocodile*, ont été répandues par les bureaux mêmes du gouvernement de la régence:

« L'armée expéditionnaire commandée par le maréchal Clausel lui-même, et forte de 5,000 hommes, s'est mise en marche le 9 janvier; elle est arrivée à Tlemecen le 15, sans avoir rencontré les ennemis; les Turcs sont venus à sa rencontre, et ont montré une joie bien vive en voyant les Français. Le maréchal, à peine arrivé dans cette ville, s'est occupé de l'organisation de la partie de la province dont elle va devenir la capitale; il a d'abord nommé un bey qui résidera à Tlemecen; on ne dit pas si c'est Mustaph Schnael qui a été investi de ces fonctions.

« On annonçait également qu'un combat assez acharné avait eu lieu au retour de l'armée, que deux des officiers d'Abdel-Kader avaient été tués, et que ce chef avait même reçu à la cuisse une blessure assez grave; mais ces derniers bruits avaient moins de consistance que les premiers.

« Le maréchal est attendu le 10 à Alger; on lui prête le projet d'aller de suite occuper Belida. Ce qu'il y a de certain, c'est que le camp le plus avancé se prépare à aller encore en avant. »

— La reine de Naples est morte en couches.

BELGIQUE.

Bruxelles, 10 février. (trois heures.) — Aujourd'hui liquidation, il s'est fait peu d'opérations, et les cours étaient mieux soutenus que la veille; il y avait preneurs à 48 7/16 pour les obligations Ardoin. La cote de Paris d'hier était connue seulement pour l'emprunt belge venant à 103 1/4 ou 7/8 de baisse; le 5 pour cent français à 109 10, 35 centimes de hausse. Quand au fonds espagnols leur taux était profondément tenu secret; on n'a pu à cause du mauvais temps avoir les cours d'Anvers.

Londres, 8 février. (quatre heures.) — Les opérations de bourse sont toujours stagnantes, cependant il y a tendance à amélioration dans les valeurs espagnoles: consolidés comptant 91 1/8, Belges 102 1/2; hollandais 2 1/2 p. c. 54 7/8 55, 5 p. c. 103 1/4 103 3/8; Espagnoles active comptant 47 5/8 7/8 5/8 48 1/8 48, au 15 février 47 5/8 7/8 5/8 48 1/8 48; passive 15 1/2 5/8 3/4; différée 23 7/8 24 3/8; portugais 5 p. c. 83 1/4, 3 p. c. 53 1/4 52 5/8; brésiliens 85 1/2.

La chambre a terminé hier la discussion générale de la loi communale. Pendant cette discussion, une question réglementaire a été soulevée. M. Raikem, désirant prendre part aux débats, s'était fait remplacer au fauteuil par M. Fallon: mais ce dernier ayant déjà parlé, ainsi que M. de Behr, depuis l'ouverture de la discussion, M. Dumortier a demandé qui pourrait présider jusqu'au vote de la loi, le règlement s'opposant à ce que le président qui a quitté le fauteuil, puisse le reprendre pendant le cours de la même discussion. La chambre a laissé au bureau le soin de choisir un président, et M. Coppieters, désigné par le bureau est venu se placer au fauteuil de la présidence. La question de savoir si continuera à présider pendant la discussion des articles ou si M. Raikem reprendra le fauteuil après la discussion générale n'a pas été résolue.

Le sénat a adopté hier la loi sur l'augmentation de traitement des substituts des procureurs généraux près les cours d'appel, et sur le changement de classification des tribunaux de Hasselt et de Verviers. Il a ensuite ouvert et terminé la discussion générale du budget de la guerre.

— Il est question, dit-on, de faire une route de Ruremonde à la frontière prussienne, de manière à ouvrir une communication directe entre cette ville et Aix-la-Chapelle, par Heinsberg et Geiloukircken.

**À MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.**

Nous avons lu dans la feuille du 8 courant, la réclamation faite par un habitant d'Avroy sur la malpropreté des rues, si votre correspondant se plaint que sera ce donc de nous dont les rues sont pleines de boues; la rue Basse-Wez et le faubourg d'Amerscoeur sont si mal-propres qu'on peut à peine y passer. Ce n'est pas cependant la faute des gardes de ville qui, dès sept heures du matin viennent nous tourmenter pour faire balayer, besogne bien inutile, puisque l'on ne ramasse pas les boues qui restent quelquefois plusieurs jours sans être enlevées. Nous pensons qu'en vous priant de mettre notre réclamation dans votre feuille cela fera changer la manière d'agir à ceux qui doivent veiller à la propreté de la ville, c'est pour cela Messieurs que nous vous écrivons.

Nous avons l'honneur d'être. N. T.

**ANNONCES.**

**LUNDI 15 FÉVRIER,**

**BAL CHEZ MELOTTE, A HERSTAL.**

BAL dimanche et mardi, chez DOFFLEIN GRISSARD, à la grande Salle, au Moulin, dans la petite Voie, à Herstal.

HUITRES anglaises, chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

Elibotte, Soles, Plays, Cabillaux, Rivets, Rayes, Huitres anglaises, Anchois nouveaux, chez PERET, rue Ste-Ursule. 408

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, rue Souv. Pont.

HUITRES anglaises chez PARFONDRIY, der. Thôt. de ville

Nouveaux ANCHOIS, 1<sup>re</sup> qualité, à 1 fr. 50 c. le tonneau, au Moriane, rue du Stockis. 458

CABILLEAUX et ELIBOTTES chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

La FERME de la BRASSINE, à la Rimièrre, près de la Neuville, en Gondroz, est à louer le 1<sup>er</sup> mai prochain. S'y adresser. 412

On demande des DEMOISELLES travaillant dans les Modes rue Pont d'Île numéro 14. 425

VIN DU PAYS à 47 cents la bouteille, 1<sup>re</sup> cuvée 4834, à 28 cents, rue de la Rose, à la Gossé Bouteille. 74

On CHERCHE en LOCATION une MAISON. S'adresser au bureau de cette feuille.

Un GARÇON de TABLE connaissant bien son service, peut se présenter à l'Hôtel de France. 410

**CIRQUE OLIMPIQUE.**

MM. Gautier et Liebhard directeurs du Cirque Olympique Français, ont l'honneur d'annoncer au public leur arrivée en cette ville avec leur troupe, leur première représentation aura lieu le jeudi 14 courant.

Prix des places, 1<sup>re</sup> 2 francs, 2<sup>me</sup> 1 franc, 3<sup>me</sup> 50 centimes, on commencera à 6 heures.

Les personnes qui voudront prendre un abonnement, peuvent s'adresser aux directeurs à l'Hôtel de la Paix, ancien Canal de Louvain, derrière le palais à Liège.

Les jours de spectacle sont fixés au dimanche, lundi, mercredi et vendredi.

**REVENTE**

**PAR SUITE DE FOLLIE ENCHÈRE.**

M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire à Liège, réexposera en VENTE par adjudication publique, en son étude, jeudi 18 février 1836, à 2 heures de l'après-dînée :

Une MAISON, sise à Liège, en Bergerue, n<sup>o</sup> 379, avec cour et dépendances.

**ALLAHAIM**

L'Allahaim à la Bamia (*Hibiscus esculentus*), breveté du gouvernement français, approuvé par l'Académie de Médecine, convient dans la convalescence des maladies aiguës, des voies digestives, des poumons. Il réussit aux estomacs fatigués, aux femmes en couches, aux enfants en sevrage, à l'époque de leur dentition, dans le carreau, aux personnes atteintes de la pierre, de la gravelle, de rhumatismes, enfin à celles chez qui le travail de l'esprit affaiblit les fonctions de l'estomac. On trouve chez les mêmes dépositaires le COMESTIBLE ORIENTAL AU PALAMOUD, aliment des enfants et des valétudinaires.

Dépôts à Bruxelles, chez Decat, pharmacien, grande rue des Pierres; à Alost, chez Moens, pharmacien; à Anvers, chez Vandeveldt, pharmacien; à Ath, chez F. J. Cambrelin, pharmacien; à Herve, chez G. J. Garot, pharmacien; à Liège, chez J. Janné, pharmacien; à Mons, chez Ermet-Mauroy; à Namur, chez Lonys, pharmacien; à Tournay, chez Demasure, pharmacien; à Courtrai, chez Dobbessaère, pharmacien; à Verviers, chez Etienne, pharmacien; chez M. Van Osch, pharmacien, à Flessingue, et M. P. P. Reyman, traiteur, au Vieux Doelen, à La Haye. 432

Avec Une Action Originale de fr. 20.

**75000 FLORINS DE REVENU ANNUEL.**

Six Actions Originales fr. 100.

L'Administration soussignée a l'honneur de prévenir le public que le fameux Tivoli à Vienne produisant ce revenu, aura vendu irrévocablement à Vienne le 49 mars prochain. La vente de la belle propriété de M. le député Düringer à Wiesbaden aura lieu à la dite ville de Wiesbaden le 29 avril prochain. Grands nombres de Primes énumérées y sont attachées de manière que ces ventes s'élèvent à plusieurs millions. Envoi de prospectus gratis. S'adresser directement à l'Administration générale de

**VENTE PAR LICITATION.**

Vendredi 26 février 1836, à dix heures du matin, il sera procédé pardevant Monsieur le juge de paix des cantons Nord et Est de cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais n<sup>o</sup> 443, à la VENTE aux enchères publiques d'une MAISON avec jardin, située rue Roture, quartier de l'Est; cotée n<sup>o</sup> 4082. Cette vente aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> DUMONT, notaire, à qui on peut s'adresser pour connaître les conditions. 455

**VENTE DÉFINITIVE POUR SORTIR D'INDIVISION.**

Lundi 22 février 1836, à 10 heures du matin, le notaire D<sup>e</sup> BEEVE exposera en VENTE aux enchères publiques et définitivement, en son étude, une BONNE MAISON, avec cour et écurie, située à Liège, rue sur Meuse à l'Eau sous le n<sup>o</sup> 932, faisant le coin de cette dernière rue et de celle de Cheravoye. Sous les clauses à voir chez ledit notaire, rue Sœurs de Hasque n<sup>o</sup> 281, à Liège. 449

**BELLE VENTE DE BESTIAUX**

**ATTIRAILS DE LABOUR.**

Mardi 1<sup>er</sup> mars 1836, à 11 heures du matin, M. Raick cessant l'exploitation de sa ferme à Tilleur, y fera vendre par le ministère de M<sup>e</sup> BIAR, notaire à Liège, les bestiaux et instrumens aratoires ci-après; savoir: six bons chevaux, dont deux jumens pleines, une de 3 ans, une autre de même âge, propre pour la selle et le cabriolet, une de 2 ans, et un hongre normand aussi de deux ans; six belles vaches et une genisse pleines, deux chariots, une charrette dite Carmanne, deux grosses charrettes avec roues à jantes de onze centimètres, deux tombereaux, un camion dit Galiot, deux charnnes à roulettes, une à pied, deux rouleaux, herse, harnais, traits, serats, chaînes, deux diables-volants, un crible et autres attirails de labour. A huit mois de crédit. 446

Le 29 février 1836, à 10 heures du matin, M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée :

1<sup>o</sup> Une MAISON située à Liège, rue derrière les Potiers, Outre-Meuse, n<sup>o</sup> 648;  
2<sup>o</sup> Et une autre MAISON avec cour, en la même rue, numéro 659. S'adresser audit notaire. 453

**MALADIES DARTREUSES**

Et guérison des affections chroniques.

Traitement dépuratif de M. J. GIRANDEAU, docteur Médecin de la faculté de Paris, connu pour la guérison prompte et radicale des Maladies de la peau et de toutes celles qui proviennent de la bile, des GLAIRES ou de l'ACRÉTÉ du SANG et des HUMEURS, telles que GALEs répercutées, ERUPTIONS, SCROFULES, PERTES, ULCÈRES; COUPS DE SANG, RHUMATISMES, NÉURALGIES, PALPITATIONS, CATARRHES DE VESSIE, COLIQUES, GASTRITES, PHTISIE, IRRITATIONS DE POITRINE, etc. Toutes ces maladies sont décrites avec le plus grand soin dans un MANUEL DE SANTÉ, publié par l'auteur pour les guérir soi-même et à peu de frais; cet ouvrage se délivre gratis à Rotterdam chez M. Joli Junior, ph.; à Amsterdam chez M. Massignac, nég. Kaloustraat 165; à Ath chez M. Rousseau, ph.; à Anvers chez M. Vandeveldt, ph.; à Broges; chez M. Ch<sup>e</sup> Vanoutrie Pollet, ph.; à Bruxelles chez M. Descordes Gautier, ph., rue de la Régence; à Courtray chez M. Vander Espt, ph.; à Charleroy chez M. Binard, ph.; à Gand chez M. Massot-Froment, ph., rue de la Monnaie; à La Haye chez M. Prosper, nég.; à Liège chez Monsieur Lafontaine, nég.; à Mons chez M. Patsage, nég.; à Namur chez M. Desmarts, nég.; à Philippeville chez M. Poncelet, nég.; à Spa chez M. Tournaye, nég.; à Tournay chez M. Carrette, nég.; à Verviers chez M. Etienne, nég.; à Dordrecht chez M. Brunneo, ph.; à Berg-op-Zoom chez M. J. J. Verlinden, ph.; à Helmond chez M. Cuypers, ph.; à Hambourg chez M. J. de Oliveira, ph. 428

**BOURSES.**

PARIS, LE 9 FÉVRIER.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	Cours du jour
Cinq pour cent, comptant...	108 75	108 85
"    fin courant...	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	80 20	80 15
"    fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	99 40	99 40
"    fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5% J 1 <sup>er</sup> nov. comp.	48 1/8	48 0/0
"    fin cour.	00 0/0	00 0/0
Dte. diff. sans int. compt...	48 1/2	48 1/4
Dte. pass. sans int. compt.	45 3/4	45 5/8
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 0/0	00 0/0
"    fin cour.	00 0/0	00 0/0
Empr. royal. J. de juill. 1834.	37 1/2	37 1/2
"    fin cour.	00 0/0	00 0/0
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	22 1/2	22 1/2
"    fin cour.	00 0/0	00 0/0
Rente perp. J. de juill. 1834.	37 1/2	37 3/8
"    fin courant.	00 0/0	00 0/0
Coupons cortés.	00 0/0	00 0/0
Rome. Rs. 5 p. c. compl.	103 3/4	104 0/0
"    fin courant.	000 0/0	000 0/0
Belgique. Empr. 1831, compt.	104 1/8	103 0/0
"    fin cour.	000 0/0	000 0/0
Banque de Belgique.	000 0/0	412 0/0

AMSTERDAM, LE 9 FÉVRIER.

Dettes actives.	55 5/8	Rente française.	80 5/8
Bel. em. 1832 C. D.	0 0/0	Métalliques.	99 3/4
Billet de chance.	24 1/16	Russie, H. et Cr.	105 0/0
Syndic. d'amort.	96 1/16	Esp. rente perp.	00 0/0
"    3 1/2.	79 3/4	Naples falconnet.	00 0/0
Soc. de comm.	130 0/0	Brsiliens.	86 3/4

LONDRES, LE 8 FÉVRIER.

3% consolidés.	91 1/8	Escompte.	00 0/0
Bel. em. 1832 C. D.	0 1/2	Différées.	24 1/16
Holl. Dette active.	55 0/0	Passives.	45 3/4
Id. 5 p. c.	00 0/0	Russie.	110 0/0
Portugais, 5 p. c.	83 0/0	Brsil. Emp. 1821.	85 1/2
"    Id. 3 p. c.	53 0/0	Mexicains; 5 p. c.	38 0/0
Espagne. Cortés.	48 1/4	Colomb.	00 0/0

ANVERS, LE 40 FÉVRIER.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	1 1/2 p. P		
Rotterdam.	1 1/2 p. P		
Paris p <sup>r</sup> fr. 100.	fl. 47 3/4	fl. 46 7/8 P	46 1/16
Londres p <sup>r</sup> Estr.	fl. 12 0/7 1/2 P	fl. 11 9/7 1/2 A	
Ham. p <sup>r</sup> 40 HB.	35 1/8	34 15/16	34 13/16
Bruxelles.			
Gand.	1 1/4 p. P		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.		fl. 200			148 1/2 P
Dettes actives.	5	104 3/4 A	BRSIL.	5	
"    différées.	43		E. à L. 1824		86 1/4 A
Belgique.			ESPAGNE.	5	
Emp. 48 m.	5	101 3/4 P	B. Guebh.	5	
A. B. 1835.			R. P. à Am	5	48 1/2 A
Act. de la B.			Emp. 1834		
HOLLANDE.	2 1/2		Dettes diff.		
Dettes act.	4 1/2		Cortés à P.		
Rte. remb.	2 1/2	98 0/0 P	"    à 4.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	102 3/4 A	Cert. Falc.	5	93 0/0 A
Lots fl. 100.		260 P	ÉTAT-ROM.		
"    fl. 250.	4	425 A	levée 1832.	5	102 A
"    fl. 500.	4	695 P	à An. 1834.	5	99 3/4 A
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		(24 0/1) P			

BRUXELLES, LE 10 FÉVRIER.

Emp. R., fin cour.	101 5/8 P	Lost. r. av. cour.	97 1/2 A
"    pr. à 4 mois	(09 0/0) D	"    instrip.	98 1/4 P
Dettes actives.	53 1/4 A	Métalliques.	93 1/4 A
Empr. de 1832.	98 1/2 P	Naples.	93 1/4 A
Act. Société Gén.	802 1/2 P	Rome.	102 0/0 A
Soc. de Com. dejev	130 1/2 P	Brsil. Rötsch.	86 1/2 P
Ban. de Belgique	113 3/4 A	Emp. Art. 1835.	48 3/8 P
So. du c. de S.-O	107 P	Emp. Guebh.	000 0/0 P
S. Hauts-Four.	112 0/0 A	P. à Am.	00 0/0
Wasme-Hornu.	100 0/0 P	Pin cour.	00 0/0
Batig. fone.	95 1/2 P	D. différée.	18 7/8 P
S. du Cha. Flenu.	107 1/2 P	Id. 1835.	25 0/0 P
Scllessin.	104 P	Cortés à Paris.	00 0/0
Société nationale.	111 3/4 A	"    à Londres.	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	60 0/0 P	Coup. Cortés.	00 0/0
Levant de Flenu.	100 0/0 A		
Charb. d'Ougrée.	104 0/0 A	CHANGES.	
Sars-Longchamps	102 1/2 P	Amsterdam.	0/0 3/4
Fourn. des Venues	402 1/2 P	Londres ct.	0 0/0
Dettes actives. Hol.	55 1/8	"    2 mois.	0/0 1/2
Synd. d'amort.	00 0/0	Paris.	0/0 1/2

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 10 FÉVRIER.

Le pleyt belge Phytou, c. Bunnemeyer, v. de Londres ch. de sucre, café et coton.

Le pleyt belge 3 Frères, c. Smith, v. de Londres, ch. de sucre et huile.

Le 3 mats américain Mary Maria, c. S. N. Given, v. de la Havane, ch. de sucre et cigarras.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

400 balles café Brésil, à 32 cts.

470 caisses sucre Havane blond, à fl. 22 3/8.

350 caisses sucre St-Jago blond, à fl. 22.

H. LICAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège

**LÉOPOLD DEUTZ ET COMP.,**

à Mayence sur le Rhin.